

COMMUNE DE NIEVROZ

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du Jeudi 30 janvier 2025

Le trente janvier deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de NIEVROZ s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M Patrick BATTISTA, Maire.

Présents : Mesdames Joanna JUAREZ-LOPEZ, Maryse REY, Gwladys STRABONI, Sandrine PENAS, Audrey CUILLERET, Karine DUFOUR, Audrey CHERUBINI et Messieurs Patrick BATTISTA, Richard BOUFFANET, Jean-Christophe DETRE, Bertrand GREFFE, Gilles TROMPILLE, Pascal DEMMERLE, Michel DAMIRON.

Excusés : Chantal MONTRICHARD donne procuration à R. BOUFFANET, Muriel THOMAS donne procuration à Joanna JUAREZ-LOPEZ, DUTOIR Cyril donne procuration à P. BATTISTA, Clément BOYER donne procuration à S. PENAS, Jérémie THIEBAUT donne procuration à JC DETRE.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 21/01/2025

Nombre de Présents : 14

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Audrey CUILLERET

Avant d'aborder l'ordre du jour Mr Le Maire rapporte, au conseil municipal, les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT concernant des virements de crédits dans la cadre de la fongibilité des crédits possible dans la nomenclature M57 en référence à la délibération prise lors du vote du budget 2024.

DEPENSES 2024					
IMPUTATIONS					
	Chapitre	Article	Objet	Montant des virements	
	FONCTIONNEMENT				
14	Atténuation de produits	7392221	FPIC	-5 493 €	
11	Charges à caractères générales	623	Publicité et publications	-1 000 €	
66	Charges financières	6618	Intérêts ligne tréso		6 493 €
	INVESTISSEMENT				
21	OP 136	2188	Salle des fêtes SPIE régul	-7 770 €	
	Op 155	212	Ouverture nouv Cimetière		7 770€

M. Damiron précise que c'est la première fois qu'il y a un porté à connaissance sur les décisions prises par le Maire et que le conseil municipal n'a été réuni que deux fois durant l'année 2024.

M. Le maire lui fait remarquer que chaque décision fait bien l'objet d'une information aux conseillers durant le conseil suivant comme on peut l'observer dans le dernier compte rendu.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 septembre 2024 DEL 2025/01

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2024,

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, vote avec 17 POUR (dont 5 pouvoirs) et 2 abstentions (Mme Rey, M. Damiron)

- **APPROUVE**, le compte rendu de la séance du 10 septembre 2024.

RIFSEEP – révision des montants DEL 2025/02

Le conseil municipal lors de la séance du 20 juin 2016 a instauré le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel communal et de la délibération du 24 septembre 2020 modifiant le groupe de fonction N2C pour le poste de l'ASVP. Sachant que les montants de base établis en 2016 étant en deçà du plafond global des primes octroyées aux agents de l'état et considérant que certains agents ayant une responsabilité ont atteint le plafond délibéré en 2016. Il est proposé au conseil municipal de revoir les plafonds dans le respect du plafond global à ne pas dépasser.

M. Greffe demande l'explication du tableau présenté, car dans la colonne « propositions » l'année n'est pas précisée.

M. Le Maire précise que cette proposition prend effet pour l'année 2025 et propose d'adresser la délibération prise en 2016 pour les conseillers intéressés.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, vote avec 15 POUR (dont 5 pouvoirs) et 4 abstentions (Mme Rey, Mme Dufour, M. Damiron, M. Greffe) et

- **DECIDE**, de l'application des nouveaux plafonds pour le RIFSEEP.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits sur l'exercice 2025.

Groupe	Catégorie	Indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise		Complément Indemnitaire Annuel		TOTAL	
		Plafond annuel 2016	Proposit° 2025	Plafond annuel 2016	Proposit°	2016	Proposit° 2025
N1	A	14 450.00 €	20 400.00 €	2 550.00 €	3 600.00 €	17 000.00 €	24 000.00 €
N1	B	14 080.00 €	17 480.00 €	1 920.00 €	2 380.00 €	16 000.00 €	19 860.00 €
N2	A	3 570.00 €	11 160.00 €	630.00 €	1 600.00 €	4 200.00 €	12 760.00 €
N2	B	3 608.00 €	14 650.00 €	492.00 €	1 995.00 €	4 100.00 €	16 645.00 €
N2	C	3 663.00 €	11 340.00 €	407.00 €	1 260.00 €	4 070.00 €	12 600.00 €
N3	C	2 592.00 €	10 800.00 €	288.00 €	1 200.00 €	2 880.00 €	12 000.00 €

Enquête publique PLU : M. Le Maire rappelle que l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique pour l'élaboration du PLU a été pris le 08 janvier 2025 et que l'enquête débutera le lundi 03 février 2025 pendant 6 semaines avec la volonté d'inclure les vacances scolaires. Le dossier est consultable aux heures d'ouverture de la Mairie, une permanence est organisée chaque semaine en présence du commissaire enquêteur et deux permanences le samedi matin tenues par le maire.

M. Damiron demande si les nombreuses questions posées par la MRAE sont jointes au dossier de l'enquête et précise que les données sont anciennes et s'interroge sur leurs validités.

M. Le maire précise qu'il y a bien la réponse de la MRAE dans le dossier mais également les réponses apportées par la mairie dans le mémoire en réponse travaillé avec le cabinet d'urbaniste dont l'actualisation des données. De plus, durant l'enquête publique une réunion de la commission urbanisme sera organisée pour faire le point.

Mme Rey demande ce qu'il est prévu pour les classes et la cantine.

M. Le maire rappelle qu'actuellement il y a 7 classes et que l'école à les locaux suffisant pour accueillir 9 classes, concernant la cantine dans l'éventuel nécessité d'agrandissement le foncier jouxtant l'école et limitrophe avec la salle des fêtes a été acquis depuis de nombreuses années pour permettre une extension, comme pour le cimetière. Pour le périscolaire l'accueil sera organisé dans la maison des associations et que dans tous les domaines, l'augmentation de la population a été pris en considération.

M. Greffe demande avec qui a été préparé le PLU.

M. Le maire souligne que le conseil municipal a toujours été associé à la préparation du PLU ainsi que commission dont Mme Dufour fait partie et rappelle la délibération prise par le conseil municipal à l'unanimité le 22 juin 2023 concernant l'arrêt projet du PLU.

Questions et informations diverses

Salle des fêtes : Des entrées d'eau ayant été constatées dans plusieurs endroits, une expertise révèle que la zinguerie et les noues datant de 1995 sont à réparer. Les travaux avec l'entreprise DMS commenceront dès lundi.

Questions :

M. Greffe indique qu'une somme avait été inscrite au budget il y a deux ans pour le passage en LED de l'éclairage public et demande l'avancée de ce dossier et demande pourquoi lorsque le syndicat intervient l'éclairage ne fonctionne toujours pas.

M. Le maire rappelle que l'étude avait été menée avec la participation du fonds verts mais que les subventions ayant nettement baissé le projet a été suspendu avec Energy Adapt. Cependant le SIEA met actuellement en place pour l'exercice 2025 un emprunt pour aider à la réalisation du passage en LED, nous attendons leur proposition. Concernant les réparations Le maire est intervenu directement auprès du SIEA pour demander une intervention d'urgence avec du matériel provisoire pour ne pas laisser un quartier dans le noir pendant cette période hivernale.

M. Damiron aimerait connaître le prix définitif de la Maison des associations avec les VRD.

M. Le Maire rappelle que nous sommes en période de préparation budgétaire et que les dernières factures ne sont pas encore arrivées, mais que le montant définitif sera donné prochainement.

Mme Dufour désire savoir si l'enfouissement du réseau électrique est envisagé.

M. Le maire précise que les aides du SIEA sur ce sujet sont passées de 80% à 20% ce qui a, malheureusement, permis d'enfourer uniquement une moitié du territoire, la commune n'ayant pas les ressources nécessaires pour financer l'intégralité des travaux. Toutefois, les aides semblent être revues légèrement à la hausse ce qu'il faudra suivre de près.

Mme Rey informe que des murs ont été réalisés vers fraise aux champs et désire savoir si les déclarations sont déposées en mairie.

M. Le Maire l'invite à passer en mairie pour avoir des renseignements plus précis auprès du service urbanisme.

Séance levée à 20h34.